

Le droit international humanitaire face aux défis du XXI^e siècle, Abdelwahab BIAD et Paul TAVERNIER, 2012, Belgique, Bruylant, 325 p. (Collection du CREDHO)

Noémie Latendresse-Desmarais

Volume 44, numéro 1, mars 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1015132ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1015132ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Latendresse-Desmarais, N. (2013). Compte rendu de [*Le droit international humanitaire face aux défis du XXI^e siècle*, Abdelwahab BIAD et Paul TAVERNIER, 2012, Belgique, Bruylant, 325 p. (Collection du CREDHO)]. *Études internationales*, 44(1), 142–143. <https://doi.org/10.7202/1015132ar>

comme « le gouvernement du marché », afin de produire des citoyens responsables et susceptibles d'utiliser leurs propres compétences entrepreneuriales et d'autogouvernement. Ce chapitre s'appuie sur l'analyse de Foucault sur la gouvernementalité (*governmentality*) et sur la manière dont la promotion de la culture d'entreprise a marqué le néolibéralisme et les politiques néolibérales ainsi que la Troisième Voie (*Third Way*).

En bref, le livre est un récit historique sur l'éducation, sur le néolibéralisme en tant que concept et doctrine et sur les débats idéologiques qui l'ont vu naître. Comme il est déjà arrivé au cours de l'histoire, cette idée doit affronter des situations qui modifient l'état des choses. La crise qui a débuté aux États-Unis à la fin des années 2000, et qui s'est répandue par la suite au reste du monde, a ainsi été un moment clé. L'auteur souligne que l'Amérique latine, en tant que lieu géographique où le néolibéralisme s'est développé ces dernières années, a en fait pris un virage à gauche sous la consigne « rétablissons la justice sociale et la redistribution ».

Si l'auteur soutient que bon nombre des changements survenus sous le signe du néolibéralisme sont irréversibles en matière d'éducation, la « génération.net » est néanmoins, maintenant, dans la classe et dans l'économie du savoir. Et l'éducation est de plus en plus liée au bien-être et à la démocratie. Peters conclut que nous vivons aujourd'hui le retour de l'État-providence.

Raúl BERNAL-MEZA
Donatela ORSI

Universidad Nacional del Centro
de la Provincia de Buenos Aires
Argentine

DROIT INTERNATIONAL

Le droit international humanitaire face aux défis du XXI^e siècle

Abdelwahab BIAD et Paul TAVERNIER,
2012, Belgique, Bruylant, 325 p.
(Collection du CREDHO)

Provenant d'un désir de réfléchir sur les transformations constantes des deux branches du droit international, soit le droit des conflits armés et le droit international humanitaire, cet ouvrage, dirigé par le professeur émérite Paul Tavernier et le maître de conférences Abdelwahab Biad, contient les Actes du colloque présenté en 2010 à Rouen par le CREDHO (Centre de recherches et d'études sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire) en coopération avec le CREDHO Paris Sud. Comme l'énonce son titre, le fil conducteur qui sous-tend l'ensemble des communications est la réflexion portant sur l'évolution de la problématique du droit international humanitaire au 21^e siècle. L'ouvrage s'inscrit donc dans le champ du droit international et vise à enrichir, tout en réactualisant, les contributions liées au droit humanitaire. Tavernier et Biad le soulignent : tous les sujets ne peuvent être traités, et l'accent est mis sur certaines questions choisies, telles que le nouvel emblème de la Croix-Rouge, le développement de la Cour pénale internationale ainsi que l'importance de la prise en considération des victimes des conflits armés. Quatre sections principales façonnent l'ouvrage : un rapport introductif, une partie théorique, une partie portant sur les victimes et une dernière sur les nouveaux acteurs. Cette variété de contributions et de sujets offre au lecteur un tour d'horizon substantiel et une mise à jour indispensable dans un domaine comme celui-ci.

Dans la section intitulée « Problèmes et réponses : les victimes », Mélanie Dubuy propose un texte portant sur les violences sexuelles faites aux femmes lors de conflits armés. Cette contribution est non seulement pertinente, mais aussi très éclairante. D'emblée, Dubuy brosse un tableau assez large de l'évolution historique de la notion du viol dans les écrits de la doctrine classique (à ce moment justifié dans la guerre), de Grotius et Gentili jusqu'aux derniers auteurs classiques, qui soulignent l'importance d'épargner les enfants, les femmes et les vieillards. Or, malgré le renforcement des conventions et des traités servant à protéger la population civile, la situation des femmes lors de conflits armés a empiré durant le 20^e siècle. L'auteur conclut le chapitre par ce constat : malgré des avancées spectaculaires pour une meilleure juridiction et prévention des violences sexuelles commises envers les femmes lors de conflits armés, rien ne changera sans une évolution des mentalités. Pour sa part, Pierre Ferran, qui est colonel et chef de la section juridique opérationnelle de l'État-major des armées, démystifie le concept d'adversaire irrégulier. En effet, lors d'une guerre dite irrégulière, on voit apparaître l'adversaire irrégulier (« adir »). L'adir fait référence à un acteur qui n'est pas militaire ou qui n'appartient pas à un État. Ce nouvel acteur fait fi des règles établies et cherche à tirer avantage de l'asymétrie du conflit. Plus encore, il s'oppose à l'adversaire conventionnel, ce qui amène Ferran à poser la question de la définition des catégories juridiques. En effet, l'un des principaux défis concernant cette question est le fait que la qualification asymétrique ne possède aucune valeur juridique.

Comme le souligne Tavernier dans la conclusion, le colloque est construit autour de deux grandes questions, c'est-à-dire la question des sources du droit humanitaire ainsi que la question du contenu des règles du droit humanitaire. Notons, toutefois, que les chapitres portant sur les victimes et sur les nouveaux acteurs proposent au lecteur un ancrage pratique de la discipline. Nous pouvons affirmer qu'il s'agit là de la force de cet ouvrage, qui est d'allier débats théoriques et questions pratiques. Signalons, également, que la variété des contributions n'est pas toujours de qualité égale, mais que cette diversité permet d'aborder un plus grand nombre de problématiques et, de ce fait, de viser un lectorat plus large. Dans la conclusion toujours, Tavernier évoque qu'à elle seule la question des nouveaux défis nécessiterait un colloque en entier ; il aurait été tout de même intéressant de lire une contribution sur le sujet. Les questions climatiques et démographiques sont des sources de réflexion majeures (par leur influence sur le cas des réfugiés notamment) qui auraient ajouté substantiellement à la valeur de l'ouvrage. Il s'agit somme toute d'une lecture importante pour tous les étudiants ou universitaires désirant porter une réflexion sur l'évolution actuelle de la discipline du droit international humanitaire.

*Noémie LATENDRESSE-DESMARIS
Université du Québec à Montréal*